

REÇU LE 11 JAN. 2024

036005

ecolo
GROUPE ECOLO - PARLEMENT BRUXELLES

Question orale de Monsieur Ahmed Mouhssin, député Ecolo À Madame Nawal Ben Hamou, membre du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), chargée de la Cohésion sociale et du Sport

Concerne: Le soutien de la COCOF à la pratique de la voile à Bruxelles

Madame la Ministre,

Dans le contexte actuel où la pratique nautique de la voile suscite un intérêt croissant, notamment en milieu urbain, il devient essentiel de comprendre son impact et son potentiel. Cette pratique, bien plus qu'une activité de loisir, offre des opportunités de développement personnel et professionnel, répondant aux besoins des populations citadines en quête de sens et de connexion.

Je tiens à souligner l'importance du canal de Bruxelles comme ressource unique pour la pratique de la voile. Cependant, le développement de ce sport rencontre plusieurs obstacles. Actuellement, Bruxelles manque d'installations spécifiquement dédiées à la voile, telles que des zones de mise à l'eau, des locaux pour les clubs et des espaces de stockage pour les équipements. De plus, le canal de Bruxelles est partagé avec d'autres usages, notamment le transport commercial, nécessitant un équilibre pour garantir un accès sécurisé et durable à la pratique de la voile.

Il existe également un besoin de sensibiliser davantage le public et les jeunes aux opportunités et aux bénéfices de la voile, impliquant des campagnes de promotion et des programmes éducatifs ciblés. Le développement de la voile nécessite des investissements (mais assez modérés), tant pour la création de petites infrastructures que pour l'organisation d'activités et de formations.

À l'heure actuelle, seul un club propose des cours de voile dans la partie nord du canal de Bruxelles. Cette offre est très limitée et insuffisante pour une ville de l'envergure de Bruxelles. L'ajout d'activités complémentaires et qualitatives dans la partie sud du canal, comme à Anderlecht ou Vergote, représenterait une plus-value indéniable pour notre région et pour la valorisation de son patrimoine fluvial. D'autres villes fluviales européennes avec des ambitions similaires proposent une offre bien plus large en matière de loisirs nautiques.

Dans ce contexte, la COCOF joue un rôle essentiel dans le soutien et la promotion du sport à Bruxelles. Elle soutient les projets sportifs des ASBL et des clubs sportifs bruxellois qui s'alignent sur l'un des six axes de financement : la promotion du sport et de la mixité sociale, le sport senior et sport santé, le sport et la lutte contre l'exclusion sociale, le sport, l'éducation et le fairplay, le sport et la mixité de genre, ainsi que le handisport, les sports adaptés et l'inclusion de personnes porteuses d'un handicap. De plus, la COCOF soutient les clubs sportifs affiliés à une fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles en couvrant leurs frais de fonctionnement. Elle propose également une aide financière pour améliorer les petites infrastructures sportives privées situées en Région bruxelloise.

Dans ce contexte, je souhaite vous poser les questions suivantes :

-Quelles mesures spécifiques la COCOF envisage-t-elle pour surmonter ces difficultés et

favoriser le développement de la voile à Bruxelles ?
-Comment la COCOF compte-t-elle collaborer avec les acteurs locaux et les autorités portuaires pour répondre à ces défis ?

Je vous remercie pour vos réponses,

Ahmed Mouhssin

Député Ecolo

